



la Gazette de Milon

À la une
Le Rhodon,
une rivière
en danger
p.4

SOMMAIRE

À LA UNE

Le Rhodon,
une rivière en danger

4



PATRIMOINE

L'histoire de
notre chapelle

6



RETROSPECTIVE

Fête de Milon
11 novembre

7



VIE COMMUNALE

Conseils municipaux -
Démarches - Eau sans
calcaire - THD ...

8



TALENTS

Briac de Tinguy,
champion de France
de VTT

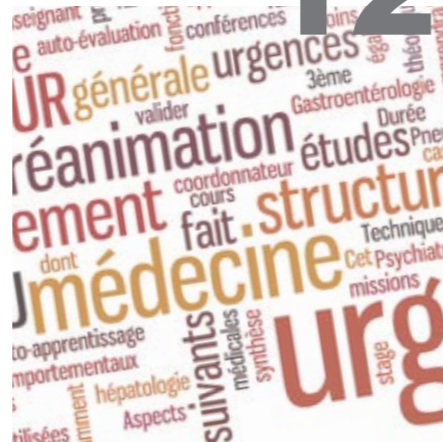
11



INFOS PRATIQUES

Accueil en mairie -
Babysitters
Urgences ...

12



Le mot du maire



Adieu 2017

Et voilà que 2017 touche à sa fin, déjà trois années de passées depuis les élections municipales ; la date de mi-mandat est derrière nous. La vitesse avec laquelle le temps s'écoule est toujours un grand étonnement pour moi.

Pourtant, tout est un éternel recommencement, invariablement les saisons se suivent et les mêmes sujets reviennent régulièrement.

Les sujets agréables tels que la fête de septembre qui, une fois encore, fut une réussite. Merci à tous ceux qui nous ont aidé et merci à Emmanuèle Mateo qui s'est chargée, avec brio, de toute l'intendance. La cérémonie du 11 novembre où une partie des milonais, fidèles à cet instant de mémoire, sont venus se recueillir devant le monument aux morts de notre cimetière. Je les en remercie vivement et je remercie aussi Jocelyne Bellon qui chaque année vient nous dire deux poèmes en relation avec les moments atroces vécus par nos soldats dans ces guerres meurtrières.

Le sujet moins agréable de l'obligation que j'ai de rappeler systématiquement que les propriétaires doivent élaguer leurs haies, leurs arbres, qui ne doivent pas passer chez leur voisin, ni sur la voie publique. Les propriétaires concernés se reconnaîtront puisqu'il suffit d'ouvrir les yeux et je regretterais sincèrement d'être obligé d'utiliser la méthode

administrative de mise en demeure pour que ces travaux d'élagage soient exécutés.

Et puis la pollution du Rhodon qui est décrite dans cette gazette, et cerise sur le gâteau voilà que Saint-Lambert a pris la décision de construire une station, à côté de Fauveau, dont les effluents iront aussi dans le Rhodon. Peut-on vraiment croire qu'avec une deuxième station d'épuration sur son cours, les eaux du Rhodon arrivant à Milon seront plus claires qu'avec une seule station ? Je vous invite à lire un peu plus loin les articles spécifiques à ces deux sujets.

Enfin il nous reste à terminer notre PLU, ce qui sera fait lorsque nous aurons réussi à régler nos divergences de vue avec les services de l'Etat qui veulent nous imposer des contraintes de surface trop faible en ce qui concerne les travaux d'agrandissement des maisons existantes. La difficulté réside dans le fait que les règlements sont faits sans jamais tenir compte des cas particuliers de tel ou tel village.

Vous voyez, il y a toujours de quoi occuper l'équipe municipale.

À toutes et à tous je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et je forme tous mes meilleurs vœux de bonheur et santé pour la nouvelle année.

Jacques PELLETIER

À noter en 2018 !

Venez nombreux au premier rendez-vous milonais de la nouvelle année, pour partager la **Galette des Rois le samedi 13 janvier à 16h** à la mairie.

Quant au **Repas des Doyens**, il aura lieu le **jeudi 25 janvier à 12h à l'Auberge de la Chapelle** (sur invitation).

LA GAZETTE DE MILON
Bulletin municipal
de Milon La Chapelle
N°20 | Automne Hiver 2017
Tirage : 140 exemplaires.

En couverture :
Milon sous la neige - photo prise
par Bernard Boutouyrie

Responsable de la publication :
Jacques Pelletier
Rédaction : Caroline Tchekhoff
Crédit photo : Bernard Boutouyrie,
Camille Croguennec

Conception graphique :
effet-immediat.com



Milon La Chapelle fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) et du SIVOM de la région de Chevreuse.

Le Rhodon,

Alerte POLLUTION

vendredi 24 novembre - photos prises par Maxime Rocher, technicien rivière du PNR
Buse de sortie de la station d'épuration du Mesnil Saint-Denis



voici la source du Rhodon



Visite de l'expert judiciaire le 17 janvier 2018

Peu de gens savent que la source du Rhodon est à 90% constituée par les eaux traitées par la station d'épuration du Mesnil Saint-Denis. Mais voici que depuis la fin de l'an passé des pollutions importantes sont apparues dans le cours d'eau.

une rivière en danger

par Jacques Pelletier

Nous avons averti tous les intéressés : Veolia exploitant de la station, la mairie du Mesnil, le PNR, la gendarmerie et la police de l'eau qui est un service de l'Etat. Après un certain temps et constatant que les pollutions se reproduisaient de plus en plus fréquemment sans que les services concernés ne bougent beaucoup, j'ai décidé de porter cette affaire devant le tribunal administratif.

Ce dernier a désigné en septembre dernier un expert judiciaire qui a tenu la première réunion d'expertise sur les lieux le 22 novembre. La mission de l'expert : **trouver l'origine de cette pollution et déterminer les actions à mener pour la faire cesser.**

Cette fois, les parties concernées sont obligées de donner à l'expert toutes les informations utiles à la conduite de sa mission. La

prochaine réunion sera le 17 janvier, avec l'expert judiciaire, nous visiterons la station d'épuration.

Bien sûr la procédure judiciaire sera longue mais elle aboutira, c'est certain, et nous saurons alors quoi faire pour que les eaux de notre Rhodon restent claires.

La commune de St Lambert des Bois projette de construire une station d'épuration (STEP) en amont de notre village juste à côté de Fauveau !

Le projet de PLU qui a été approuvé par le conseil de Saint-Lambert acte la réalisation de cette STEP et ne fait que confirmer le schéma directeur d'assainissement de Saint-Lambert qui a été approuvé par le conseil en date du 5 octobre 2017.

Cette STEP constituée par des filtres plantés de roseaux serait, en partie, implantée sur une zone humide et les effluents de cette station seraient rejetés dans le Rhodon, au niveau du Chemin de la Chasse.

Notre commune de Milon La Chapelle et ses habitants sont donc immédiatement concernés et impactés par ce projet de STEP.

Je crois utile de rappeler que les eaux du Rhodon sont déjà « chargées » par les effluents de la STEP du Mesnil Saint-Denis. Une procédure judiciaire est d'ailleurs actuellement en cours (comme évoqué ci-dessus) pour déterminer l'impact de cette STEP sur les pollutions récentes du Rhodon.

Dans le cadre réglementaire de la procédure d'élaboration des PLU notre commune a été consultée en tant que « personne publique associée » pour donner son avis sur le PLU de Saint-Lambert ; vous pourrez trouver sur le site de la commune une copie de la lettre que j'ai envoyée à Monsieur le maire de

Saint-Lambert pour exprimer notre désaccord sur l'implantation de cette station. Le PNR également consulté a aussi exprimé un désaccord sur cette station.

Il me paraît évident qu'installer une deuxième station d'épuration avec rejet des effluents dans le Rhodon est inacceptable et j'aimerais **que les Milonais se mobilisent pour faire entendre leur voix.**

Vous pouvez exprimer votre avis sur le site de la commune dans l'espace réservé à cet usage.





Chronique historique de notre chapelle

Église de l'Assomption de la très Sainte Vierge

1^{er} épisode

Grâce à Jocelyne Bellon qui est l'auteur de cet article, nous vous présentons l'histoire de notre chapelle du XII^e siècle à nos jours. Cette chronique fera l'objet de plusieurs épisodes illustrés, à retrouver dans votre Gazette préférée.

XII^e et XIII^e siècles

L'église semble avoir toujours été dédiée à la Vierge Marie.

Autrefois, la rivière le Rodon (*) délimitait les territoires de la Châtellerie de Magny l'Essarts et de la Châtellerie de Chevreuse. Sur la châtellerie de Magny l'Essarts, dès le XII^e siècle, sur la rive gauche du Rodon, se trouvait une chapelle. La plus ancienne mention connue à ce jour est un écrit, rédigé sous le règne de Saint Louis, l'érigeant en paroisse. La chapelle devient ainsi église.

Deux hypothèses pour son origine :

- Celle de l'Abbé Lebeuf dans son « Histoire du Diocèse de Paris », tome VIII (1757) : selon lui, la chapelle pourrait avoir été bâtie vers la fin du XI^e siècle par Milon, Seigneur de Chevreuse, courtisan du Roy Robert et homme de confiance d'Eudes, Comte de Chartres.

- Celle du Baron Frédéric de Reiffenberg (1876) qui pense qu'elle doit sa construction au début du XII^e siècle au Châtelain de Magny, dont dépendait le lieu de La Chapelle.

La seconde hypothèse semble la plus probable, d'autant plus qu'un acte datant de la fin du XII^e siècle fait mention d'un legs par Adam de Chateaufort, Seigneur de Magny, au prêtre de La Chapelle, de 1 muid (18 hectolitres) de blé provenant du Moulin de la Machine, un des nombreux moulins installés sur le Rodon.

Il ne reste pas d'élément visible de la chapelle primitive.

XVII^e siècle

Le village de Milon, sur la rive droite du Rodon, formait une seigneurie distincte de celle de La Chapelle. À partir de 1589, les deux seigneuries de Milon et de La Chapelle entrent dans la famille de Besset et ce jusqu'en 1764.

Les deux villages de La Chapelle et de Milon, malgré leur proximité étaient spirituellement séparés. La Chapelle était une paroisse depuis Saint Louis. Ses habitants assistaient à la messe ici-même.

Milon dépendait de Chevreuse et ses habitants devaient donc se rendre à l'église de Chevreuse. L'hiver, le chemin qui menait à Chevreuse devenait impraticable, privant les habitants de la messe dominicale. Or, manquer la messe dominicale était à l'époque un péché. En 1672, les deux seigneurs, qui étaient frères, Raymond de Besset, seigneur de Milon et Henri de Besset, seigneur de La Chapelle, par une remontrance, demandèrent au curé de Chevreuse

que Milon soit spirituellement rattaché à la paroisse de La Chapelle. Le curé de Chevreuse préférant perdre des paroissiens plutôt que des âmes accepta la requête.

Dans le chœur étaient inhumés Marie de Besset et son fils Raymond. Leurs tombes ont disparu (probablement enfouies) au cours de la reconstruction du XVIII^e siècle.

Éléments visibles du XVII^e siècle

1- Cloche en tonalité de si, pesant 40 kg et datée de 1613. L'inscription :

«IE FVS FAICTE POUR SERVIR LA CHAPELLE DES VAVLX LAN 1613»

laisse à penser qu'elle appartenait aux Vaux de Cernay (achetée et installée dans la chapelle en 1964).

2- Plaque mortuaire de Marie de Besset et de son fils Raymond, scellée dans le porche.



(*) : «Rodon» est l'ancienne orthographe du Rhodon.

Retrouvez la suite de notre chronique historique :

la Chapelle au XIX^e siècle

dans le prochain numéro de la Gazette

Tour d'horizon en images des événements et rencontres du 2^e semestre 2017

SEPTEMBRE 2017

Fête de Milon

Retour sur la fête de Milon, élément fort de la vie de notre village.



Petits et grands se sont retrouvés nombreux le 23 septembre pour partager un moment convivial. Les jeux ont fait le bonheur des plus jeunes et tout le monde s'est retrouvé autour d'un repas placé cette année sous le signe des Antilles.



Le bal animé par nos complices du **New Groovy Gang** a enfiévré les plus grands jusqu'à une heure avancée de la nuit!

NOVEMBRE 2017

Cérémonie de l'Armistice



La Cérémonie du 11 novembre a débuté par une messe du souvenir en l'église Saint-Pierre de Dampierre, suivie du rendez-vous au cimetière de Milon devant le monument aux Morts pour le dépôt de gerbe et l'allocution du Maire.

Jocelyne BELLON a lu deux textes sélectionnés pour l'occasion : «Sarah et les Barbares» de Guy Vieilfaultet et «Je suis la vie» (Poèmes retrouvés) de Guillaume Apollinaire.

Le petit groupe s'est rendu ensuite à la Mairie pour le pot de l'amitié.



Conseil Municipal | Principales délibérations

Conseil Municipal du 30 juin 2017

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 n'est pas disponible à l'heure où nous éditons cette gazette, il sera publié dans le prochain numéro et sur le site de la commune.

► Création d'une liaison douce à Milon la Chapelle

Le Conseil municipal :

- a approuvé la réalisation du Chemin latéral le long de la route de Romainville pour un montant de 60 038.50 euros HT
- a décidé de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2017
- s'est engagé à financer l'opération par la souscription d'un emprunt spécifique à cette réalisation,
- a dit que la dépense sera inscrite, à la section d'investissement du budget primitif supplémentaire de 2017,
- a autorisé le maire ou le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

► Vote de la Décision Modificative N°1

Considérant que suite à des dépenses imprévues survenues dans le cadre de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme de la commune, il est nécessaire de diminuer les crédits à l'Opération N° 50 «Mare Ravine/Fontaine notre Dame» d'un montant de 4400 € afin d'augmenter les crédits à l'Opération d'équipement N° 51 PLU d'un montant de 4400 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé la Décision Modificative n°1.

► Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie

Reconduction du contrat pour une durée déterminée de un an de la Secrétaire de Mairie.

► Élection d'un délégué pour le vote des Sénatoriales du 24 septembre 2017

Monsieur Jacques Pelletier est le seul à faire acte de candidature et est élu à l'unanimité des présents et représentés.

► Élections des suppléants

Monsieur Bernard Boutouyrie, Monsieur Pascal Hamon et Madame Isabelle Thierry font acte de candidature. Aucune autre personne ne se présente. Après avoir procédé aux opérations de vote, ont été élus, à l'unanimité des présents et représentés, par ordre d'âge :
 - Bernard Boutouyrie - 1^{er} suppléant
 - Isabelle Thierry - 2^{ème} suppléante
 - Pascal Hamon - 3^{ème} suppléant

► le certificat d'immatriculation est adressé au domicile du demandeur.

À noter : le compte «usager» permet de suivre l'état d'avancement de la demande.

Démarches administratives dématérialisées

Permis de conduire et certificats d'immatriculation

Depuis le 6 novembre 2017 et dans les Yvelines, de nouvelles démarches dématérialisées sont en place pour les permis de conduire et les certificats d'immatriculation.

attribué au titre et figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier

- une fois finalisé, imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui autorise à circuler avec son véhicule et le récépissé de dépôt de la demande

Quelles sont les démarches concernées par la télé-procédure ?

- demande de duplicata en cas de perte, de vol ou de détérioration
- demande de changement d'adresse
- demande de changement de titulaire
- déclaration de cession de véhicule

Comment faire ?

- se rendre sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- créer son compte «usager» ou se connecter à son compte existant
- renseigner le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel



► le certificat d'immatriculation est adressé au domicile du demandeur.

À noter : le compte «usager» permet de suivre l'état d'avancement de la demande.

(*) : Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau



Eau

Décarbonatation de l'eau

L'eau potable distribuée à Milon dans nos réseaux par la SAUR et pour le compte du SIRYAE (*) provient de l'usine des Bimes, qui regroupe 51 communes et dessert environ 100.000 habitants .

Cette eau sera décarbonatée à compter du 11 décembre 2017 (diminution de la teneur en calcaire).

L'eau actuelle dite « très dure » avec une teneur en calcaire >30°F deviendra « normale », elle contiendra donc beaucoup moins de calcaire. Des informations complémentaires seront données dans la lettre d'information du SIRYAE, qui sera annexée à l'envoi de votre prochaine facture d'eau de la SAUR.

► La qualité de l'eau sera nettement améliorée et il n'y aura **aucun impact sur le prix.**

► Vos appareils électroménagers et adoucisseurs doivent être réglés pour tenir compte des nouvelles caractéristiques de l'eau (voir les notices d'utilisation).

► Cela ne supprimera pas les dépôts de calcaire dans nos installations, mais stoppera leurs évolutions.

Des renseignements complémentaires sont disponibles en téléchargeant la présentation du SIRYAE qui traite en 4 points les principaux avantages du traitement du calcaire de l'eau : www.siryae.fr/le-calcaire/, document également disponible sur support papier à l'accueil de la mairie.

Pour toute question sur la mise en service du traitement du calcaire, contactez le service clients SAUR par mail, à partir du site internet : www.saurclient.fr

Pascal HAMON - 1^{er} maire adjoint et membre du Bureau du SIRYAE (*)



Travaux

Vive l'Yvette

La Préfecture des Yvelines déclare à nouveau d'intérêt général la réalisation des travaux d'entretien des rivières du bassin versant de l'Yvette. Pour Milon La Chapelle, il s'agit du ru du Rhodon.

La Préfecture avait pris cette décision en 2012, et après 5 ans de travaux, a décidé le 25 octobre 2017 de prolonger de 5 ans cette Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Ce statut permet de réaliser sur le territoire du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), y inclus celui de certains propriétaires riverains, des travaux visant à :

- maintenir l'écoulement naturel des eaux
- assurer la bonne tenue des berges
- préserver l'habitat, la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Généralement, les propriétaires riverains ont l'obligation d'entretenir à leurs frais les berges d'une rivière qui passe dans leur propriété privée. Pour ce qui concerne l'entretien du bassin versant de l'Yvette, la DIG les décharge effectivement de cette obligation qui est donc assumée par le PNR. Le coût des travaux est ensuite refacturé à la commune qui l'incorpore dans les impôts locaux.

Les riverains concernés sont tenus de donner accès aux services publics pour l'exécution des travaux au sein de leur propriété.

Vous êtes invités à consulter en mairie ou sur le site de la commune, l'arrêté préfectoral et le rapport général dans son intégralité.

Note page 20 du rapport : « La mission d'entretien des rivières menée par le Parc naturel régional participe à l'amélioration de la qualité de la rivière bien que les points forts en soit la gestion de l'assainissement. »



Internet Haut Débit / Montée en Débit

Où en sommes-nous ?

La commune de Milon aura la Montée en débit (MED).

Cela signifie qu'une fibre optique va être tirée depuis Chevreuse (dans la continuité de la fibre existante) jusqu'à une armoire qui sera située place de la Madeleine à coté de celle qui existe déjà, à partir de laquelle sont reliées, par fil cuivre, toutes les prises téléphoniques des Milonais. L'armoire qui existe aujourd'hui s'appelle un sous-répartiteur.

La nouvelle armoire comprend un peu (beaucoup) d'électronique pour transformer le signal lumineux qui arrive par la fibre optique en un signal électrique pour l'envoyer sur le fil cuivre entre le sous-répartiteur et l'abonné.

Dit autrement, nous parlons de Montée en débit (MED) car nous serons dans un système mixte fibre+cuivre et nous devrions avoir un **débit de l'ordre de 10 Mbits/s.**

Les travaux d'aménage de la fibre sont actuellement en cours ; le socle en béton de la future armoire place de la Madeleine est terminé.

Mais l'armoire est fournie par Orange qui visiblement prend son temps... Elle sera en place en Février au plus tard.

Et après ?

La fibre entre notre sous-répartiteur et chaque prise individuelle FTTH (Fiber To The Home) devrait être mise en œuvre 2 ans plus tard, soit en 2020.

Là aussi il faut espérer mais il est sûr que la MED va déjà nous changer la vie !

Plus d'infos sur le site de la commune rubrique **Flash pratique**



Voitures électriques Soyons éco-mobiles !

Vous vous souviendrez que notre communauté de communes a mis à la disposition de ses habitants des stations de recharge de véhicules électriques et aussi des voitures en auto partage.

C'est ainsi que notre village dispose d'une borne de recharge sur laquelle 2 véhicules peuvent être rechargés simultanément et d'une Zoé en autopartage.

Je constate que ce véhicule est très peu utilisé par les Milonais. Aussi, j'aimerais bien recueillir votre avis sur l'intérêt qu'il y a de poursuivre l'expérience ou s'il est préférable d'enlever la voiture pour la mettre à disposition d'une autre commune qui a plus d'utilisateurs.

Nous avons prévu, sur le site de la mairie, un espace spécial pour recueillir votre avis. Merci de bien vouloir prendre un peu de votre temps pour nous donner votre avis.

La CCHVC va également créer un club d'utilisateurs qui nous permettra de recueillir avis et suggestions pour améliorer le système ; si un (ou plusieurs) Milonais est (sont) intéressé(s) pour participer à ce club, il sera (seront) le(s) bienvenu(s).

Je vous en remercie par avance.

J. Pelletier



Rhodon

Interdiction de CONSOMMATION D'EAU, BAINNADE et ABREUVAGE

Au vu de la pollution observée le vendredi 24 novembre 2017 en amont du Rhodon (voir notre article page 4), le maire de Milon La Chapelle, M. Jacques Pelletier a pris l'Arrêté Municipal suivant (A17-12.16) :

À compter du 2 décembre 2017 et jusqu'à nouvel ordre, sur tout le territoire de la commune de Milon la Chapelle **sont interdites :**

> **La consommation de l'eau du ruisseau, ainsi que son utilisation pour toute activité humaine, ainsi que la baignade,**

> **La baignade des chiens, l'abreuvement du bétail** (bovins, équidés, caprins, ovins). Il appartiendra à chaque propriétaire d'animal de prendre ses dispositions durant le temps de la prescription.

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal. Des panneaux seront apposés afin d'en informer la population. Dès le retour à une situation normalisée, la prescription du présent arrêté sera levée, sans préavis.



Route de Romainville Chalet en cours de démolition

Suite à l'action judiciaire menée par l'équipe municipale, nous venons d'apprendre que le chalet construit illégalement sur le terrain Route de Romainville (juste avant d'arriver à Magny les Hameaux) est **en cours de démolition !**

C'est une bonne nouvelle et nous remercions J. Pelletier et P. Hamon pour l'action qu'ils ont menée et qui a conduit à ce résultat positif pour Milon et ses habitants.



SIVOM

www.sivom-region-chevreuse.fr

Le SIVOM de la région de Chevreuse, syndicat auquel adhère notre commune, dispose d'un nouveau site internet. Retrouvez toutes les informations concernant le **Centre Aquatique Intercommunal (Piscine Alex Jany et Espace Forme) et le Conservatoire de Musique et Danse**. Les élus y trouveront également toutes les infos concernant le fonctionnement du syndicat.

Formations Premiers Secours - Sauver des vies, c'est possible. Mais cela s'apprend !

L'Unité Locale de la Croix-Rouge de Chevreuse propose des formations aux premiers secours adaptées en fonction de l'âge, du métier et des dangers de la vie quotidienne :

> **Initiation aux Premiers Secours (IPS) :** formation d'1h30 dispensée dans les classes de CM2 (IPS Junior) et au collège (IPSD, avec défibrillateur), à la demande des Directeurs d'écoles et du Principal du collège.

aux baby-sitter, mais également à tous les parents en charge de jeunes enfants. Deux sessions sont programmées au 1^{er} semestre 2018 : samedi 10 février, samedi 12 mai.

> **Initiation aux Premiers Secours Enfants et Nourrissons (IPSEN) :** formation de 4 heures destinée aux aides maternelles à domicile ou en crèches,

> **Protection et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) :** formation de 8 heures, en une journée continue, le samedi (de 9h00 à 18h30). Calendrier des sessions du 1^{er} semestre 2018 :

Samedis 6 et 20 janvier
Samedis 3 et 17 février
Samedis 3, 17 et 24 février
Samedis 14 et 28 avril
Samedis 5, 19 et 26 mai
Samedis 2, 16 et 30 juin.

Pré-inscriptions sur Internet
<http://chevreuse.croix-rouge.fr>
Renseignements par téléphone
au 06 85 56 46 58.

Propos recueillis par Caroline Tchekhoff, conseillère municipale

12 ans et champion de VTT Briac de Tinguy



Briac de Tinguy, 12 ans, a gagné le championnat de France de VTT dans la catégorie benjamin, le 8 juillet 2017 à Brest. Nous sommes allés interviewer son papa milonais.

A l'âge de 39 ans, Emmanuel de Tinguy, le papa de Briac, décide d'arrêter la course à pied et de vendre sa moto pour s'acheter son premier « vélo ». Rien ne laisse présager qu'il y a, dans la maison, un futur champion de France ...

Emmanuel, passionné de VTT et l'esprit compétitif, installe son fils de 3 ans, le petit Briac, sur une petite bicyclette à 4 roues.

Le lendemain, il n'en reste plus que deux, et papa et fiston se défoulent entre montées et descentes dans la forêt. Ce duo découvre à cœur joie les hauteurs boisées de la vallée de Chevreuse et, plus particulièrement, les chemins de cross cachés derrière les arbres de Milon.

Mais, dans cette famille de sportifs, on pratique l'exercice physique avec sérieux.

En 2013, Emmanuel inscrit Briac au club Véloxygène de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Briac a 8 ans. C'est le point de départ de la ligne droite qui l'amènera à la tête du Championnat de France en 2017.

On vous décrit, brièvement, la route car elle est courte en effet :

En 2014 : le responsable de Véloxygène suggère d'inscrire Briac, 9 ans, à sa première course à Gif-sur-Yvette en catégorie pupille. Il gagne !

En 2015, on élargit la course à l'Île de France : Briac, 10 ans, en catégorie pupille, termine 3^{ème}. C'est une année d'entraînement.

En 2016, il remporte le VTT Tour Jeunes FSGT, en catégorie benjamin.

Il s'en suit un changement de club au profit du VCESQY Team Voussert (Élancourt/Saint-Quentin). Le transfert est réussi car Briac gagne sa première course en FFC.

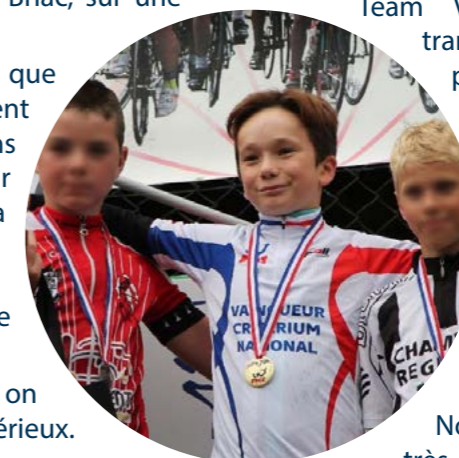
À partir de ce moment, Briac, notre benjamin milonais enregistre en 2017 **8 victoires sur 8 courses avec 3 titres :**

- il remporte le **Challenge Jeunes IDF FFC**
- il gagne le **Championnat IDF FFC** à Morainvilliers
- à l'âge de 12 ans, Briac remporte le **Championnat de France FSGT** à Brest.

Nous sommes fiers de Briac et le félicitons très sincèrement, lui et sa famille et ses entraîneurs, pour sa fabuleuse victoire.

Dorénavant, si vos oreilles sifflent après le passage d'un jeune homme sur « deux roues », n'hésitez pas à l'applaudir et l'encourager en vue de ses trophées futurs.

Affaire à suivre !



Briac

Urgences

- Samu 15
- Pompiers 18
- Centre anti-poison 01 40 05 48 48
- Gendarmerie de Magny-les-Hameaux 01 30 52 07 94
- Police secours 17

Santé

- Médecins de garde 15
- SOS Médecins Yvelines 01 39 58 58 58
- Urgences dentaires 01 39 51 21 21
- SOS Psychiatrie 01 40 47 24 24
- SOS Dépression 01 40 47 95 95
- Tabac Info Service 3989
- SOS Vétérinaires 01 47 46 09 09

Vol/Perte Carte Bleue 0892 705 705

Assistance et écoute

- SOS Amitié 01 42 96 26 26
- SOS Suicide 01 45 39 40 00
- Croix-Rouge Écoute 0800 858 858
- Allô Enfance Maltraitée 119
- Sida info service 0800 840 800
- Drogue info service 0800 23 13 13
- Fil Santé Jeunes 0800 235 236
- Jeunes-Violence-Écoute 0800 807 700
- Violence conjugale 3919
- Info IVG Ile-de-France 0800 08 11 11
- Urgence Sans-Abris 115

Dépannage Eau - Électricité - Gaz

- Électricité - ENEDIS 09 726 750 78
- Gaz - GRDF 0800 47 33 33
- Eau - SAUR 01 77 78 80 09

Babysitters

Lou Marciano : 01 30 52 42 25
Arthur Mizrahi : 06 86 00 80 69

Accueil en mairie

du lundi au samedi (sauf mercredi) de 9h à 11h30

Tel : 01 30 52 19 22 - Fax : 01 30 47 05 45
mairie-de-milon@wanadoo.fr

www.milon-la-chapelle.fr

